



C/2025/3007

28.5.2025

**DÉCISION DU CONSEIL**

**du 22 mai 2025**

**portant remplacement d'un membre du conseil d'administration du Centre européen pour le  
développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour le Danemark**

(C/2025/3007)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil <sup>(1)</sup>, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 28 mars 2023 <sup>(2)</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Elisabeth LUND NYBORG.
- (3) L'organisation d'employeurs BusinessEurope a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. Nicolaj JUUL SVARTÁ est nommé membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle en remplacement de M<sup>me</sup> Elisabeth LUND NYBORG pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 22 mai 2025.

*Par le Conseil*

*Le président*

M. BARANOWSKI

<sup>(1)</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

<sup>(2)</sup> Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 15).